

MAIRIE DE SAINT BRIS DES BOIS

PROCES VERBAL

Séance Conseil Municipal du 24/05/2023 – 18H00

2023/007

Convocation en date du 15/05/2023

Secrétaire : Mme COUSSOT

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 13/04/2023 qui a été adressé par mail à tous les conseillers et demande aux membres présents si des observations sont à apporter sur celui-ci. Puis soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **DEMANDE SUBVENTION VOIRIE** : N° délib. **017-211703137-20230524-20232405001-DE**
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.
Il informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.
M. le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élèvent à un montant de 26 184,38 € HT, soit un montant de 31 421,26 € TTC.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - DECIDE de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur la voirie communale accidentogène,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- **DM : ACHAT MATERIEL SERVICE TECHNIQUE** : N° délib **017-211703137-20230524-20232405002-DE**
Monsieur le Maire informe les conseillers que la débroussailleuse est en panne et que plusieurs devis ont été demandés.
La réparation de ce matériel coûterait 781,31 euros et l'achat d'un neuf vaut entre 791,10 et 900,00 euros TTC.
M. le Maire propose, compte tenu de la différence de prix, l'achat d'un matériel neuf à 791,10 € et comme cette dépense n'était pas prévue au budget, suggère de créer une opération et de passer la décision modificative suivante :

Compte	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
10226		Taxe aménagement		792,00
2158	195	Matériel service technique	792,00	

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

- Donne son accord pour acheter une débroussailleuse neuve
- Approuve la décision modificative comme indiquée ci-dessus.

- **LOTISSEMENT : DEFENSE INCENDIE** : N° délib 017-211703137-20230524-20232405003-DE

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis d'aménager a été déposé pour le projet du lotissement « Vallon Boisé ». Il informe que pour la protection incendie de ce futur lotissement, une bâche sera posée sur la parcelle ZE 399 avant la fin de la construction de la première maison.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

- S'engage à installer une défense extérieure contre l'incendie avant la fin de la construction de la première maison.
- Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'installation d'une bâche incendie sur la parcelle ZE399.

- **DIVERS** :

1/**Lotissement** : M. le Maire informe que le permis d'aménager va très prochainement être accordé. Tous les lots sont désormais réservés mais ces engagements sont sans valeur juridique. Le marché public pour la réalisation des travaux de voirie et l'emprunt vont pouvoir être maintenant lancés.

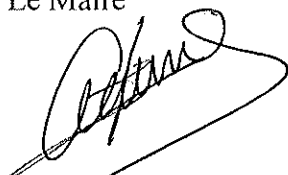
2/ **Maison la Bobière** : Le Maire rappelle qu'après avoir reçu à la mairie la SEMIS et les deux gestionnaires possibles, la SEMIS travaille maintenant sur l'obtention de subventions pour la réalisation de ce projet. Il informe qu'il a contacté la région et donne lecture de la réponse reçue par mail.

3/ **Dissolution du SIVOM** : M. le Maire fait part aux conseillers que les Domaines ne feront pas l'étude des biens et qu'il a rendez-vous avec la présidente du Sivom et Mme la Sous-Préfète le 2 juin 2023 à 11H pour connaître la suite à donner à ce dossier.

4/ **Site internet de la commune** : M. le Maire demande à Mme Desrentes en charge du dossier d'attendre le mois de septembre pour finaliser la réalisation du nouveau site avec la nouvelle secrétaire.

Levée de la séance : 19H00

Signature
Le Maire



Signature
Secrétaire de séance

